

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association cantine-garderie du 23 septembre 2016 – 19h à MARSAZ

Présents :

M. Bernard, Debrie, Aubert, Pochon, Clément

Mmes. Durieu, Peyron, Renaut, Procureur, Margier, Brottes, Marion, Desmeures, Sanchez, Marcel

Excusé :

M. Moro

1) L'association en quelques chiffres

- 15727 repas facturés aux familles soit une augmentation de 1675 par rapport à l'an passé.
- 633 repas restants à la charge de l'association. Il s'agit des repas remboursés aux familles pour cause de « maladie » de l'enfant. Ces repas restent facturés par le traiteur donc c'est l'association qui les paye en prenant sur le règlement des garderies.
- 57 repas facturés aux familles mais non consommés par les enfants. Il s'agit de l'absence d'un enfant à la cantine (son repas ayant été réservé) alors qu'il était présent à l'école. Ce nombre augmente à nouveau. Il y a eu beaucoup de repas décommandé le matin pour midi.
- 3709 garderies du matin soit une augmentation de 337 par rapport à l'an passé.
- 2598 garderies du midi ou du soir (majoritairement le soir) soit une augmentation de 818 par rapport à l'an passé.

2) Les comptes 2015/2016

- Il y a eu une forte augmentation des dépenses de fournitures sans que nous sachions vraiment expliquer pourquoi. Nous répondons aux demandes des cantinières.
- Comme chaque année, nous avons financé le goûter du courseton et la galette des rois pour l'ensemble des élèves du RPI. De plus, nous avons participé au financement du stage ski des CP/CE1 à hauteur de 450€. Cette somme a été prélevée sur le Livret A.
- Nous avons participé à l'achat de matériel pour la cantine Marsaz à hauteur de 200€. Nous tenons à rappeler aux trois mairies qu'il existe une convention entre l'association et les mairies afin que nous participions au frais d'investissement ou d'entretien. La réserve que nous avons sur le livret A est prévue pour cela.
- Nous avons investi dans un portable (39€) et souscrit un abonnement Free à 2€. Ce téléphone est utilisé comme boîte vocale. Ceci justifie en partie l'augmentation des frais de fonctionnement de l'association.
- Le reversement aux mairies devrait être de 850€ soit 0,20€ par garderie du matin et 0,70€ par garderie du soir. Cette somme baisse par rapport à l'an dernier car les impayés ont augmenté). Avec une telle somme reversée aux mairies, le solde serait de plus de 4500€. Hors en début d'année, nous avons besoin de 2000€ pour nous assurer de pouvoir payer les premières factures (comme les premières garderies ne sont payées qu'en octobre). Nous proposons donc de garder environ 2000€ de réserves et de reverser 1750€ aux mairies.
- Toutes les factures de 2015 et des années antérieures ont été réglés sauf une qui a été gelée par la banque de France pendant 24 mois. Nous suivons l'affaire.
- Les impayés globaux baissent en ce début d'année de 500€ par rapport à l'année dernière. Nous remercions les maires pour leur intervention auprès des familles ayant des impayés récurrents. Des échéanciers sont en cours pour un certains nombres de factures non réglées à ce jour.

3) Les évolutions pour 2016/2017

- Tarifs des repas :
Nous avons anticipé une augmentation des tarifs du traiteur en annonçant un tarif à 3€40. Or les tarifs ont moins augmenté que prévu et le repas nous revient à 3€37. Il est décidé de conserver le tarif de 3€35 pour cette année. L'association prendra à sa charge les 2cts de surcoût soit environ 300€ sur l'année.
- Le règlement a été modifié et devrait être distribué prochainement dans toutes les écoles. Un contact doit être pris avec les directrices pour que cela soit fait.
- Nous tenons à insister sur le caractère EXCEPTIONNEL des modifications de dernières minutes. Cela doit rester RARE et en cas d'URGENCE uniquement.
- Une famille nous a demandé s'il serait possible de régler les garderies en Ticket CESU. Cela a un coût (une centaine d'euro sur l'année) et demande des démarches. Les mairies ne s'y opposent pas si la famille prend en charge les frais (elle est prête à la faire). Il y a plusieurs démarches à faire avant. Cela ne sera pas possible pour

l'année 2016. Une enquête va être réalisée pour savoir si d'autres familles sont intéressés et une décision sera prise début janvier 2017.